

## PLANCHE 4 : CHEMIN DE CEINTURE

### Légende

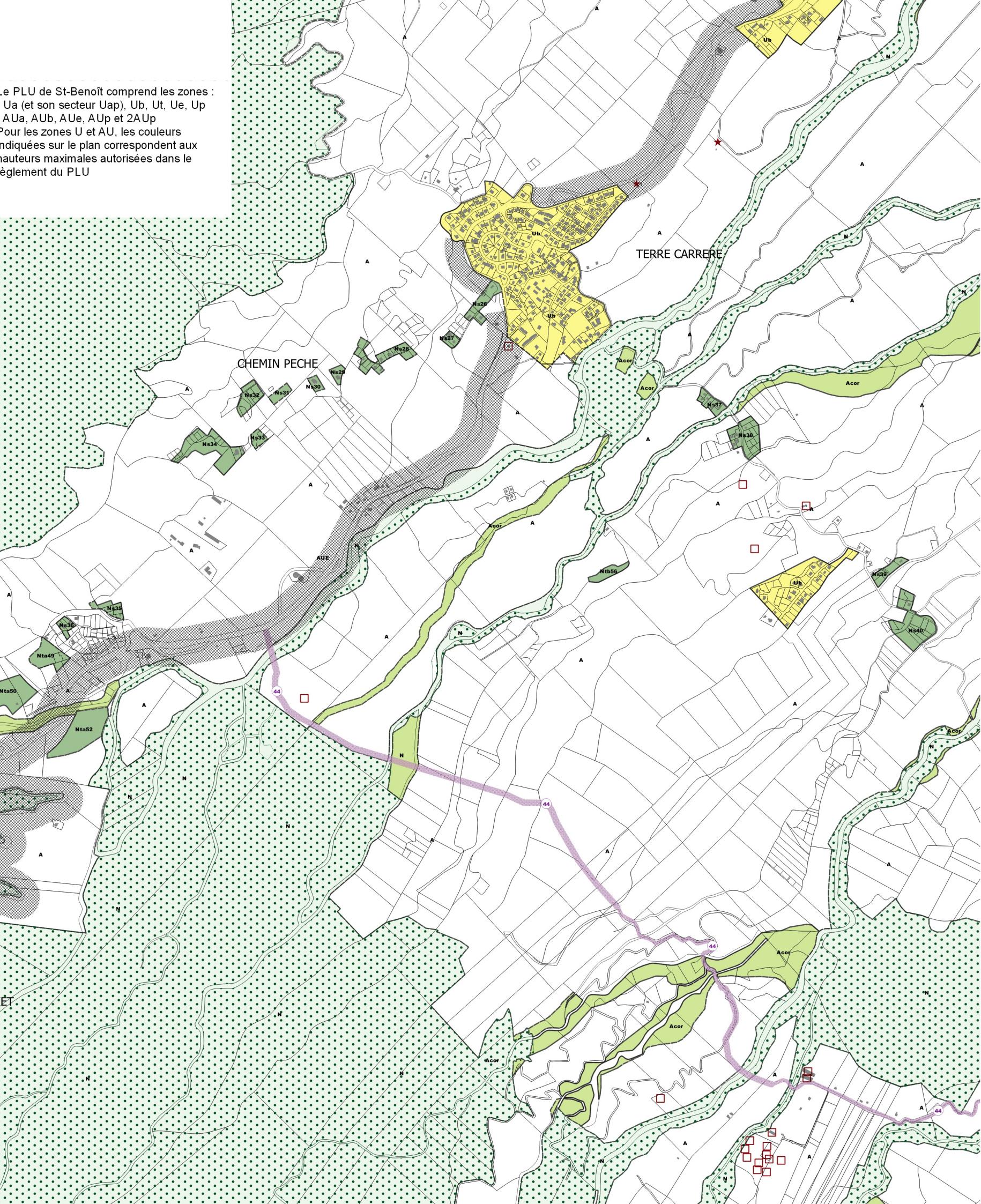
	Limite de zone	Zones naturelles
	Bâti	N
	Limites parcellaires	Nci
	Hauteur des constructions	Ns Nta Ntb
	4 mètres	
	7 mètres	
	10 mètres	
	13 mètres	
	15 mètres	
	Zones agricoles	
	A	
	Acor	
	Acu	

	Prescriptions linéaires
	Tracé du CFR
	Périmètre de projets
	Rues le long desquelles les constructions sont soumises à des règles particulières (articles U4 et U6 du règlement de la zone U)
	Informations surfaciques
	Périmètres de carrières
	Prescriptions surfaciques
	Espaces boisés classés
	Corridors écologiques protégés
	Emplacements réservés
	Limitations particulières d'implantation des constructions (L111-6)
	Terrains concernés par des loupes du règlement graphique L1 et L2

Le PLU de St-Benoît comprend les zones :

- Ua (et son secteur Uap), Ub, Ut, Ue, Up
- AUa, AUb, AUe, AUp et 2AUa

Pour les zones U et AU, les couleurs indiquées sur le plan correspondent aux hauteurs maximales autorisées dans le règlement du PLU



0 500 1000 m